
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 25 mai 2016

Le mercredi 25 mai 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 18 mai 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard, à Jacky GELINEAU,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Christelle CARDET,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît FAUCHEUX,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Elisabeth NOUVELLET.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERALT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky PASSET

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **12** Nombre de pouvoirs : **5** Nombre de voix : **17**

Avis SAGE Authion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article R.333-15,

Considérant que le Parc naturel régional a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de SAGE-Authion 2017-2023,

8.8 Environnement

Considérant que l'équipe technique du parc a mené une étude du dossier,
Considérant que l'instruction du rapport de présentation, du règlement du SAGE et du PAGD, laisse apparaître des objectifs cohérents et parfaitement compatibles avec le SDAGE Loire-Bretagne, une bonne analyse du volet biodiversité, des propositions satisfaisantes sur les continuités écologiques et le soutien à la mise en valeur du rôle paysager que joue l'ensemble du réseau hydrographique.

La lutte contre les pollutions diffuses est mise en avant dans le SAGE. L'agriculture biologique est évoquée du point de vue des « pratiques » agricoles vertueuses. Toutefois, il semblerait plus pertinent et plus ambitieux de présenter l'agriculture biologique comme un « système agricole ».

Concernant la lutte contre les pollutions diffuses, le moyen prioritaire 9B « Accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de production de moins en moins polluants » paraît primordial. En effet, agir sur les seules pratiques sera sans doute insuffisant pour atteindre les objectifs fixés, comme en témoignent les difficultés rencontrées par le plan Ecophyto 2018.

Un effort particulier de soutien à la mise en place de systèmes agrobiologiques sur les périmètres de captage pourrait être également proposé.

Le Parc apporte des informations bibliographiques et des recommandations sur la notion d'adaptation au changement climatique, qui ne remettent pas en cause le projet mais proposent d'anticiper l'avenir en élargissant la réflexion aux territoires limitrophes. Des territoires ne sont pas pour le moment dotés de SAGE. Il s'agirait notamment (cf. SDAGE) du SAGE Loire, (de la confluence Loire-Vienne à la limite amont du Sage Estuaire de la Loire, c'est-à-dire à l'amont d'Ancenis), ainsi que du SAGE Vienne-aval.

Le SAGE Authion présente de grandes ambitions pour ce territoire qui les mérite. Il témoigne d'une belle avancée sur l'axe partage de la ressource mais il semble que la dynamique « lutte contre les pollutions diffuses » mérite d'être lancée.

La question de la pérennité des moyens financiers et humains pour la mise en œuvre du schéma peut être posée.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ Emettent un avis favorable sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Authion

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 03 JUIN 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 25 mai 2016

Le mercredi 25 mai 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 18 mai 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard, à Jacky GELINEAU,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Christelle CARDET,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît FAUCHEUX,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Elisabeth NOUVELLET.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERALT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky PASSET

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **12** Nombre de pouvoirs : **5** Nombre de voix : **17**

Avis classement site confluence Loire-Vienne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mai 1930 relative notamment à la protection des monuments naturels,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.341-1 et suivants,

8.8 Environnement

Considérant que la Confluence Loire-Vienne est le cœur du Parc Loire-Anjou-Touraine, à partir duquel il a été créé en 1996,

Considérant que le Parc a initié l'idée de l'inscription du Val de Loire au titre des paysages culturels sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de ce site UNESCO, le site de la Confluence a été mis en avant pour faire l'objet d'un classement de site,

Considérant qu'en cohérence avec l'article 21 de sa charte 2008-2020, le Parc a, depuis le début, soutenu le projet de classement de la Confluence Loire-Vienne,

Considérant que le classement du site a pour effet de soumettre toute demande à une autorisation spéciale de travaux délivrée au cas par cas,

Considérant que le classement prononcé, plusieurs dispositions s'appliquent de fait : enfouissement des nouveaux réseaux, interdiction de la publicité (déjà le cas) et de la création de nouveaux campings,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ Emettent un avis favorable au classement du site confluence Loire-Vienne et demandent que les orientations de gestion de la Grande Levée et notamment son entretien soient précisés en intégrant le principe d'association des STAP, DREAL et collectivités concernées.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le

03 JUIN 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 25 mai 2016

Le mercredi 25 mai 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 18 mai 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard, à Jacky GELINEAU,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Christelle CARDET,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît FAUCHEUX,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Elisabeth NOUVELLET.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERALT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky PASSET

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **12** Nombre de pouvoirs : **5** Nombre de voix : **17**

**Site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » :
maîtrise d'ouvrage 2016-2019 et animation 2016-2017**

Le site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (FR2410011) est une Zone de Protection Spéciale de 5671 ha accueillant une avifaune particulièrement riche dans l'ouest du département d'Indre-et-Loire.

Le Parc est maître d'ouvrage de la mise en œuvre du Document d'objectifs (Docob) du site depuis 2010, qui vise à préserver les espèces d'intérêt européen identifiées (Râle des genêts, Hérons, Pie-grièche écorcheur, etc.) et leurs habitats.

8.8 Environnement

La convention triennale qui fixe le cadre de cette maîtrise d'ouvrage et de l'animation du Docob arrive à son terme le 31 mai 2016 et doit donc être renouvelée cette année.

Pour ce faire, le Parc doit choisir s'il se porte candidat ou non au prolongement de son implication dans la préservation du site.

Une convention technique et financière est réalisée chaque année entre le Parc et les financeurs de la mission (fonds Etat : DREAL Centre-Val de Loire, fonds européens FEADER : Région Centre-Val de Loire en tant qu'autorité de gestion) pour fixer les modalités de mise en œuvre de l'animation.

Si le Parc se porte candidat et sous réserve qu'il soit désigné maître d'ouvrage de l'opération par les membres du Comité de pilotage, il est prévu que le Parc réalise en régie une partie du travail d'animation et qu'une autre partie soit externalisée (animation agro-environnementale et suivis scientifiques du site) dans le cadre d'un appel d'offres sur deux ans (période 2016-2017 en tranche ferme et 2017-2018 en tranche conditionnelle). La Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et le CPIE Touraine-Val de Loire ont été retenus après analyse des offres.

Pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, le Parc prévoit ainsi les coûts estimatifs suivants :

Site Natura 2000 Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre animation 2016-2017	
Frais de personnel du Parc	23 361,46 €
Frais de structure Parc (forfait 15% du montant des frais de personnel)	3 504,21 €
Prestation Chambre d'agriculture 37	21 228,00 €
Prestation CPIE Touraine Val de Loire	19 120, 00 €
TOTAL	67 213,67 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident la proposition de candidature du Parc au renouvellement de la maîtrise d'ouvrage et de l'animation du Docob du site « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » pour trois ans (1^{er} juin 2016 au 31 mai 2019),
- ✓ valident le montant de l'opération présenté en séance pour la période 2016-2017, ainsi que son plan de financement réparti à parité soit 50% au titre du Feder et 50% au titre de la DREAL Centre-Val de Loire du montant TTC de l'opération.
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

03 JUIN 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 25 mai 2016

Le mercredi 25 mai 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 18 mai 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard, à Jacky GELINEAU,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à Christelle CARDET,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît FAUCHEUX,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Elisabeth NOUVELLET.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky PASSET

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **12** Nombre de pouvoirs : **5** Nombre de voix : **17**

**Communauté de communes Ste Maure-de-Touraine : avenant à la convention
cadre 2013-2016 et convention technique et financière 2016**

La Communauté de communes de Sainte Maure-de-Touraine est la seule Communauté de Communes du Pays du Chinonais hors Parc. De ce fait, une collaboration étroite existe entre cette collectivité et le Parc.

Convention cadre actuelle 2013-2016

Une convention cadre de coopération entre la Communauté de Communes de Sainte Maure-de-Touraine et le Parc a été signée le 29 juin 2013, pour une durée de 3 ans. Cette convention sera donc caduque à partir du 29 juin 2016.

1.7 Actes spéciaux et divers

Les engagements réciproques des partenaires sont :

- ✓ se transmettre un savoir-faire et échanger des expériences,
- ✓ se diffuser l'information et communiquer.

La convention rappelle également le souhait de la Communauté de communes d'intégrer le Parc (non validé lors du dernier renouvellement de Charte).

D'après le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 31 mars 2016, à partir du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes de Sainte Maure-de-Touraine devrait fusionner avec celles du Bouchardais et du Pays de Richelieu.

C'est pourquoi, au lieu de signer une nouvelle convention cadre, il est proposé la signature d'un avenant à la convention cadre actuelle afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2016.

Conventions techniques et financières 2015 et 2016

En parallèle de la convention cadre, une convention de partenariat technique et financier a été signée le 23 mars 2015 afin que la Parc assiste la Communauté de Communes pour l'élaboration de sa Trame Verte et Bleue. Dans ce cadre, le Parc a été rétribué à hauteur de 5000€ HT. Cette mission s'est achevée fin 2015/début 2016.

La Communauté de communes entre maintenant dans une phase de mise en œuvre du plan d'actions et d'animation de sa Trame Verte et Bleue. Elle souhaiterait pour cela, un accompagnement du Parc, sur le modèle de la convention de partenariat technique et financier de 2015.

Après échange entre la Communauté de communes et les services du Parc concernés, il est proposé la signature d'une nouvelle convention technique et financière (prenant fin au 31 décembre 2016) d'un montant de 3 750€ HT répartis comme suit :

- ✓ Emmanuelle CREPEAU (Chargée de mission éducation au territoire) = 3 jours pour l'accompagnement sur la rédaction de cahiers des charges pour recruter un prestataire réalisant des animations liées à la Trame Verte et Bleue dans les écoles et la mise en relation de la CCSMT avec des prestataires réalisant déjà ce type d'intervention sur le Parc.
- ✓ Vincent BENOIST (Chargé de mission Système d'Information Géographique) = 1,5 jour pour l'accompagnement sur l'utilisation de la cartographie en ligne de la Trame Verte et Bleue et la gestion de la base de données.
- ✓ Mélanie CHOLLET (Chargée de mission Paysages / Trame Verte et Bleue) = 3 jours pour l'accompagnement dans l'élaboration de documents pédagogiques (qui seront réalisés en interne par la Communauté de communes) et assistance technique notamment pour les actions avec Emmanuelle CREPEAU et Vincent BENOIST.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ Autorisent le Président à signer l'avenant à la convention cadre prorogeant la durée de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2016
- ✓ Autorisent le Président à signer avec la Communauté de communes de Sainte Maure-de-Touraine la convention technique et financière pour 2016 prévoyant l'assistance du parc pour le montant de 3750 euros HT

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



[Signature]
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 03 JUIN 2016